

Selon les organismes de bienfaisance et à but non lucratif du Canada, la réaction de Gomery pourrait les paralyser

Un fardeau administratif fédéral accaparerait des ressources au détriment des services.

Ottawa, le 24 novembre 2005. Dans son mémoire adressé à la Commission d'enquête Gomery, Imagine Canada, les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) et le Conseil canadien de développement social (CCDS) mettent en garde contre l'accent que met désormais le gouvernement fédéral sur les mécanismes de contrôle, en réaction au scandale des commandites, ce qui se traduira par un alourdissement du fardeau supporté par des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif déjà à court de moyens.

« Le gouvernement fédéral joue un rôle important pour les organismes de bienfaisance et à but non lucratif du Canada, explique Georgina Steinsky-Schwartz, présidente et chef de la direction d'Imagine Canada. C'est le fait que de nombreux organismes passent plus de temps à rédiger des rapports et moins de temps à répondre aux besoins communautaires qui pose problème. »

Selon ce mémoire, qui fut aussi endossé par le Forum du secteur bénévole et communautaire, des préoccupations excessives en matière de responsabilité comptable ont modifié les priorités des fournisseurs de services du secteur bénévole et communautaire, qui suivent désormais de près des dépenses secondaires – et vont même jusqu'à compter le nombre de crayons et de photocopies consommés par les employés – au lieu de se consacrer principalement à l'indispensable prestation de leurs programmes et services. Le fardeau imposé par cette pratique devient plus facile à comprendre quand on sait que le budget de 42 pour cent des organismes est inférieur à 30 000 dollars. Dans de nombreux organismes, les personnes qui remplissent les formulaires sont celles qui ont été embauchées pour assurer la prestation de services. Il est souvent difficile d'effectuer ces deux tâches en même temps.

Le secteur bénévole et communautaire du Canada est le mandataire préféré du gouvernement pour assurer la prestation d'une large gamme de programmes et de services. Le financement public représente légèrement plus de la moitié (51,2 pour cent) du montant total des recettes du secteur bénévole et communautaire. Pour des sous-secteurs particuliers, comme celui des hôpitaux, des collèges et des universités, ainsi que celui des services sociaux, les recettes de sources gouvernementales sont encore plus importantes et représentent respectivement 70, 56 et 66 pour cent de leurs recettes. Le financement public versé aux petits organismes communautaires a tendance à prendre la forme de subventions d'un montant relativement plus modeste, dont un grand nombre est inférieur à 100 000 dollars.

« L'alourdissement des formalités administratives étouffera la capacité d'action, l'imagination créatrice et l'esprit d'innovation qui forment la colonne vertébrale des programmes et des services sociaux au Canada, selon madame Steinsky-Schwartz. Nous espérons que les organismes de bienfaisance et à but non-lucratif du Canada pourront conserver leur rôle de lien bénéfique et responsable entre les Canadiennes et les Canadiens et notre gouvernement – mais nous devons trouver un juste équilibre entre reddition de comptes et service. »

Imagine Canada, les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et le Conseil canadien de développement social prient le juge Gomery de formuler des recommandations qui créeront un juste équilibre entre les indispensables mécanismes de contrôle et l'efficacité et l'efficience du fonctionnement des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. Nous demandons instamment au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

- redéfinir les priorités des pratiques de reddition de comptes pour créer un meilleur équilibre entre la nécessité d'exercer des contrôles financiers et de gérer le risque et la nécessité de mesurer les résultats;
- améliorer les mécanismes de responsabilité du gouvernement du Canada à l'égard des Canadiennes et des Canadiens;
- intégrer l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*, le *Code de bonnes pratiques de financement* et le *Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques* à toutes les relations avec le secteur bénévole et communautaire.

Prière de vous reporter au document d'information ci-joint pour prendre connaissance des recommandations dans le détail.

Imagine Canada est un organisme national qui intervient en faveur des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des entreprises dotées d'une conscience sociale du Canada et qui se fait le champion de leur œuvre au sein de nos collectivités.

- 30 -

Personnes-ressources :

Lisa Hartford
Gestionnaire des relations avec les médias et de la communication
Imagine Canada
425, avenue University, bureau 900
Toronto (Ontario) M5G 1T6
1 800 263-1178, poste 225
416 597-2293, poste 225

Judith Maxwell
Présidente
Réseaux canadiens de recherche en politiques publique
613 567-7501

Peter Bleyer
Président
Conseil canadien de développement social
613 236-8977

Document d'information

Recommandations au juge Gomery

Les recommandations dans le détail

- 1. Redéfinir les priorités des pratiques de reddition de comptes pour créer un meilleur équilibre entre la nécessité d'exercer des contrôles financiers et de gérer le risque et la nécessité de mesurer les résultats.** La priorité accordée à la responsabilité comptable doit s'accompagner parallèlement, dans les modalités de gestion des accords de contribution du gouvernement avec les organismes du secteur bénévole, d'une priorité équivalente pour la responsabilité en matière d'efficacité et d'enseignements tirés des programmes. Les pratiques de gestion doivent présenter par conséquent les caractéristiques suivantes :
 - mécanismes de reddition des comptes et modalités d'établissement de rapports moins lourds et plus sélectifs;
 - cadres de référence de la gestion du risque établissant une distinction entre les initiatives à risque élevé et celles à faible risque, en tenant compte de facteurs tels que les antécédents du promoteur, la valeur de l'accord, la complexité du projet et le pourcentage du financement à la charge du promoteur prévu par l'accord;
 - capacité de promouvoir l'innovation pour adapter les services et la prestation des programmes aux besoins locaux.
- 2. Améliorer les mécanismes de responsabilité du gouvernement du Canada à l'égard du public par les moyens suivants :**
 - *meilleure transparence* – large diffusion d'informations pertinentes en temps opportun;
 - *buts et objectifs clairement définis pour les programmes* – c'est à cette seule condition que les résultats peuvent être mesurés;
 - *désignation des responsables de la prise de décision* – composante essentielle de la responsabilité gouvernementale;
 - *implication permanente du gouvernement aux côtés de ses partenaires prestataires de services, comme le secteur bénévole* – les politiques et les programmes gouvernementaux peuvent s'inspirer de l'expérience, des connaissances et des idées du secteur bénévole;
 - *l'augmentation des possibilités de participation pour les citoyens* – il est indispensable d'inciter le public à participer à la vie démocratique. Le secteur bénévole peut jouer un rôle de chef de file dans le développement de la participation civique et dans la promotion de la participation des Canadiennes et des Canadiens aux dialogues sur les politiques publiques.
- 3. Intégrer l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire et les Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques à toutes les relations avec le secteur bénévole et communautaire.** Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole ont signé l'Accord en 2001 pour pouvoir mieux desservir conjointement les Canadiennes et les Canadiens. Les Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques ont été élaborés par la suite pour servir concrètement d'outils d'aide à l'application de l'Accord.

Le Code de bonnes pratiques de financement contient un article sur la responsabilisation qui définit des mesures précises d'amélioration de la souplesse, de la réceptivité et de la cohérence des modalités de financement. Ce document est

extrêmement prometteur pour la refonte du cadre de responsabilisation dans la passation de contrats.

Le gouvernement fédéral s'y engage à prendre les mesures suivantes :

1. donner aux normes et aux procédures la souplesse nécessaire pour tenir compte d'une variété d'approches et de la capacité limitée des petits organismes, mais en même temps, assurer la protection des fonds publics et rendre compte avec efficacité de leur utilisation;
2. tenir compte des procédures de surveillance sur lesquelles se sont déjà entendus les autres bailleurs de fonds de l'organisme, de même que de tout système d'assurance de la qualité éventuellement adopté par l'organisme lui-même;
3. convenir de résultats bien définis et mesurables et établir clairement les rôles et les responsabilités;
4. reconnaître que les différents groupes communautaires peuvent gérer leurs ressources de façons différentes tout en continuant à satisfaire aux exigences gouvernementales en matière de responsabilisation.

Le secteur bénévole s'y engage à prendre les mesures suivantes :

1. garantir une saine gestion financière, y compris des méthodes de comptabilité conformes aux principes comptables généralement reconnus;
2. se doter d'un conseil d'administration efficace;
3. adhérer à des normes déontologiques en matière de collecte de fonds;
4. faire en sorte que les systèmes de contrôle, les pratiques de gestion interne et les mécanismes pour rendre compte aux bénéficiaires et aux bailleurs de fonds soient adéquats;
5. s'assurer que les organismes disposent de l'expertise financière nécessaire pour s'acquitter de toutes leurs obligations de gestion financière, d'inscription des données et de rédaction des rapports.

Le *Code de bonnes pratiques de financement* traite également de la question de la stabilité du financement par un plus grand recours aux ententes de financement pluriannuelles, quand la situation s'y prête, et de l'emploi de l'Approche en matière d'investissement stratégique qui vise à renforcer la capacité d'action à long terme des organismes bénévoles.